

7-7-77
L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

JEUNESSE OUVRIÈRE!



Ce que demande la J. O. C.

Statut du jeune travailleur

Manifeste à la jeunesse
ouvrière du monde



LETTRE DE PIE XII

Août 1947

N° 403

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

HN
31

E34
v.403
1947

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur : R. P. Richard ARÈS, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
- 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclique « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P.S.S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
- 34-35. *L'Eglise et progrès social* Chanoine Desgranges
46. *A propos d'immunités* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales* E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Paquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada* Paul Chartiez, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr Lafliche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* Abbé Arn. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi

Le statut de la jeunesse travailleuse¹

Déclaration de principes

Chacun des chapitres qui suivent indique les « considérants » qui justifient les réformes proposées. Nous résumons ici les principes généraux qui inspirent l'ensemble du Statut et auxquels nous attachons une importance primordiale.

Pour bien des réformes d'ordre pratique nous nous trouvons matériellement d'accord avec des mouvements et des organisations qui s'inspirent de conceptions philosophiques et sociales inconciliables avec le christianisme intégral qui est nôtre. C'est avec satisfaction que nous acterons ces concordances et que nous nous efforcerons de coordonner nos efforts pour aboutir à des résultats communs bien que parfois inspirés de mobiles différents.

Car dans ces circonstances moins que jamais nous ne pourrions oublier « de quel esprit nous sommes », ni croire qu'il puisse sortir quelque bien réel d'une concession quelconque sur les vérités immuables du catholicisme.

Les principes suivants sont à la base du Statut :

1° Chaque jeune travailleur, chaque jeune travailleuse, fussent-ils de la plus humble condition, possèdent en tant que personnes humaines *une dignité essentielle et intangible*.

Créé par Dieu à son image et à sa ressemblance, l'homme est d'un ordre qui domine la matière et l'animal;

1. Nous publions dans ce numéro trois documents sur la J.O.C. Le premier est le *Statut de la Jeunesse travailleuse*, tel que présenté par les dirigeants de la J.O.C. belge aux autorités de leur pays et contenant l'ensemble des réformes jugées nécessaires pour le relèvement véritable de la Jeunesse Ouvrière. Ces réformes s'imposent, comme on s'en rendra facilement compte, aussi bien pour le Canada que pour la Belgique. Le second document est le *Manifeste de la J.O.C. à la Jeunesse ouvrière du monde*, tel qu'élaboré lors du récent congrès de Montréal; le troisième est la lettre autographe du Pape Pie XII à l'occasion de ce congrès. Qu'on lise attentivement ces trois documents, et l'on se rendra compte de la richesse tant doctrinale que pratique du beau mouvement jociste. (L'éditeur).

il possède une âme, une intelligence, une volonté libre, une conscience dont il a la pleine responsabilité.

2° Chaque jeune travailleur, chaque jeune travailleuse, a une destinée, *une vocation personnelle*, dont la réalisation conditionne la valeur et le bonheur de leur vie :

- vocation de *travailleur*, membre de la classe ouvrière;
- vocation *d'époux, de père ou de mère* de famille;
- vocation de *citoyen* de la nation et de la communauté humaine tout entière;
- vocation de *chrétien*, participant, dans l'Église, à la vie éternelle de Dieu.

3° La réalisation de cette vocation est impossible sans un effort méthodique *d'éducation* dont la jeunesse de 14 à 25 ans est la période essentielle et décisive.

Cette éducation étant pour les jeunes travailleurs une nécessité vitale et *un devoir*, ils ont *droit* à cette éducation intégrale, adaptée à leur vocation et aux conditions de leur vie.

4° Cette éducation est radicalement conditionnée par les milieux et les institutions dans lesquels vivent les jeunes. Ils ont droit à des milieux de vie qui favorisent leur éducation intégrale et à une aide positive de la part de toutes les institutions familiales, professionnelles, sociales et religieuses.

C'est dans ce sens que le Statut marque les progrès et les réformes qui s'imposent.

1. *L'éducation en famille*

CONSIDÉRANT :

que le jeune travailleur et la jeune travailleuse ont besoin depuis leur enfance d'une éducation qui les prépare à la vie, développe et oriente leur personnalité;

que c'est au *foyer familial* qu'ils doivent trouver l'éducation première, base de toute formation complémentaire;

que cette éducation suppose *l'indépendance économique* du foyer familial, des ressources suffisantes et une vie familiale qui permettent cette éducation;

que *la mère* a un rôle primordial dans cette éducation;

LA J. O. C. DEMANDE:

qu'un *salaire suffisant* soit assuré au père pour faire face aux charges de sa famille, pour éviter le travail de la mère au dehors et la laisser à sa mission primordiale d'éducatrice de ses enfants;

que la rémunération du chef de famille comprenne notamment *des allocations familiales* qui complètent les ressources du ménage, permettent aux parents d'élever convenablement leurs enfants et de remplir envers eux tous leurs devoirs;

qu'une réforme et une coordination des *assurances sociales* assurent aux familles ouvrières, dans toutes les circonstances, une sécurité et des garanties substantielles;

que les familles ouvrières disposent d'un foyer qui rende possible une vie de famille matériellement et moralement saine et aide les jeunes à épanouir pleinement leur personnalité;

qu'à cet effet on pratique une meilleure *politique des habitations ouvrières* et que les familles, même nombreuses, trouvent aisément un foyer convenable;

qu'un effort méthodique s'ingénie à rendre les habitations ouvrières plus confortables et plus reposantes; qu'elles soient construites en dehors des agglomérations et entourées d'un jardin;

que les parents soient *formés et assistés* dans leur tâche d'éducateurs; que les autorités publiques et privées les encouragent de toutes manières à remplir dignement leur mission;

que *les conditions de travail* permettent une vie de famille au père qui partage avec son épouse la responsabilité d'éduquer ses enfants, ainsi qu'aux jeunes travailleurs qui ont besoin de goûter une véritable atmosphère familiale;

que l'on veille notamment à la durée excessive du travail, au travail de la mère à l'usine, au travail en équipes, aux déplacements trop considérables qui disloquent la vie familiale.

2. La préparation à la vie de travail

CONSIDÉRANT :

que pour le jeune travailleur et la jeune travailleuse, comme pour les enfants des autres classes sociales, toute la vie jusqu'à 16 ans au moins doit être *orientée*, en ordre principal, *vers l'éducation*;

qu'à cet âge ils sont en plein développement physique, intellectuel et moral;

que cet âge exige pour les adolescents et les adolescentes *un milieu essentiellement éducatif* qui les préserve des contacts précoces avec tout ce qui peut favoriser l'instabilité physique, intellectuelle et morale résultant de la crise de la puberté;

que l'éducation scolaire doit *prolonger et compléter* l'éducation familiale et exige une atmosphère, un programme et des méthodes qui excluent la neutralité en matière morale, sociale et religieuse;

que *l'école primaire* doit préparer les enfants à leur vie réelle, c'est-à-dire celle de jeune travailleur;

que les parents ont le devoir et par conséquent un droit absolu à *choisir librement* pour leurs enfants un enseignement qui soit pleinement conforme à leurs conceptions de vie et à leurs convictions religieuses;

que dès l'âge scolaire se pose pour les enfants le grave problème de *l'orientation* de leur avenir et *du choix d'une profession*;

LA J. O. C. DEMANDE :

que l'interdiction de tout travail salarié soit prolongée jusqu'à 16 ans et que l'enseignement, sous des formes appropriées, soit prolongé en conséquence;

que le régime scolaire assure pleinement aux parents le *libre choix de l'école*, notamment par l'égalité complète des subsides et des avantages accordés par les divers pouvoirs publics à toutes les écoles organisées selon les règles d'une saine pédagogie et qui se soumettent à une inspection impartiale;

que les programmes et l'organisation de *l'enseignement primaire* soient révisés en vue de mieux préparer les enfants à leur vie de travailleurs salariés et les filles spécialement à leur future fonction de ménagères et de mamans;

que, dès l'école, *une initiation pré-professionnelle* révèle aux enfants la grandeur du travail, les habitue au travail, aux gestes professionnels, leur fasse connaître et apprécier les divers métiers, leur permette de découvrir leurs aptitudes et d'orienter leurs goûts, leur inculque une ambition et une fierté professionnelles; que cela se fasse par des travaux manuels, des visites d'usines, des causeries sur les métiers, etc.;

que, *dans les écoles de filles*, l'initiation pré-professionnelle soit spécialement orientée vers *les besognes de ménage*;

que *l'orientation professionnelle* soit perfectionnée et généralisée; qu'elle devienne progressivement obligatoire mais en maintenant la liberté absolue dans le choix de l'office et dans la décision finale;

que tous les offices d'orientation établis par l'initiative privée et qui sont *agréés* soient plus largement *subventionnés* par les pouvoirs publics.

3. *Le régime du travail*

CONSIDÉRANT:

que le travailleur n'est ni *un esclave*, ni *une machine*;

qu'il n'est pas *un instrument de production* et moins encore un moyen d'enrichissement et de profit;

que pour tout homme, le travail est un moyen de réaliser sa destinée temporelle et éternelle;

que tout homme, mais en particulier le jeune travailleur, doit promouvoir par son travail son *épanouissement* physique et intellectuel, moral et spirituel;

que *pour le pays*, le travail est la condition du progrès matériel et de l'épanouissement culturel de l'ensemble de la population;

LA J. O. C. ESTIME:

que l'ensemble du *régime économique* et de l'organisation professionnelle, pour remplir leur mission providen-

tielle vis-à-vis de la multitude innombrable des travailleurs salariés, doit garantir à ceux-ci la justice, l'équité, la sécurité, créer le bien-être et instaurer un ordre juridique de *collaboration loyale* entre tous les facteurs de la production: la direction, le capital et le travail;

que le régime économique doit garantir la dignité, la prospérité et le *bien-être de l'ensemble* de la nation plutôt que l'enrichissement de quelques-uns;

que cette collaboration loyale exige *une participation équitable* des travailleurs, non seulement à la prospérité, mais aussi à la direction de la vie économique par une représentation autorisée des salariés au sein des organismes de direction;

que *les jeunes* soient représentés dans tous les organismes où sont prises des décisions qui les concernent;

qu'*une transformation vraiment humaine des milieux de travail et des conditions de travail* témoigne du souci et du respect pour la dignité, la moralité, la santé, la sécurité, la propreté et la décence de tous les travailleurs, quels que soient leur rang, leur sexe, leur âge et leur occupation.

4. *L'apprentissage et l'enseignement professionnel*

CONSIDÉRANT:

que tout jeune travailleur doit recevoir une formation professionnelle en rapport avec ses capacités, ses ambitions et sa bonne volonté; que l'état de fortune de ses parents ne doit pas être un obstacle à son perfectionnement professionnel;

que jusqu'à 18 ans au moins, chez le jeune travailleur et la jeune travailleuse, c'est *l'adolescent à éduquer* qui doit primer et non le « producteur »;

que *l'avenir économique* de la Belgique exige de plus en plus une main-d'œuvre habile et experte;

LA J. O. C. DEMANDE:

que l'obligation d'un *apprentissage méthodique* soit généralisée pour tous les jeunes travailleurs de moins de 18 ans;

que l'embauchage des jeunes, la détermination de leur emploi et l'établissement des conditions de travail se fassent avec *l'intervention des parents ou de leurs délégués*; que la même règle s'applique lors du licenciement;

que le placement des jeunes soit organisé d'une manière *autonome*, mais en collaboration étroite avec les offices d'orientation professionnelle, les bourses de travail et les organismes professionnels;

que les mouvements de jeunesse puissent organiser des services de placement *libres*, agréés, contrôlés et subsidiés par l'État;

que l'embauchage d'un jeune de moins de 18 ans comporte un véritable *contrat d'apprentissage* avec engagement réciproque pour une durée déterminée; que le contrat stipule avec précision les conditions de travail, les travaux à faire, les cours à suivre, l'exclusion de travaux de manœuvre, de besognes toujours les mêmes ou en série prolongée, les instructeurs ou moniteurs responsables, le barème des salaires, les congés, etc.;

que les *secrétariats d'apprentissage* tels qu'ils existent soient entièrement réorganisés dans le cadre de l'organisation professionnelle et adaptés aux besoins, aux circonstances et aux possibilités actuelles;

que les jeunes, à leur entrée dans une entreprise, soient *initiés* à l'ensemble de celle-ci et mis en contact avec les institutions, les services et les chefs;

que l'apprentissage aboutisse à l'octroi d'un *brevet de capacités professionnelles*;

qu'il soit créé *une inspection légale* de l'apprentissage;

que *l'enseignement professionnel et industriel et même l'enseignement supérieur* soient mis de plus en plus à la portée de tous les jeunes travailleurs et travailleuses vraiment capables d'en profiter, grâce à la gratuité, à des subventions et à des bourses, au développement des fonds de mieux doués, etc.;

que l'enseignement professionnel soit étendu à toutes les professions et à toutes les régions du pays;

que *les programmes, les méthodes et l'organisation* actuelle de l'enseignement professionnel et industriel soient révisés, de façon à s'adapter toujours davantage aux besoins et aux possibilités de l'avenir économique en même temps qu'aux progrès de la technique, qu'ils poursuivent aussi la formation générale des jeunes, leur éducation sociale, morale et religieuse;

que pour les jeunes ayant dépassé le terme de l'obligation scolaire, l'enseignement professionnel soit de plus en plus *inclus dans la journée de travail* et coordonné avec l'apprentissage pratique;

que sous réserve d'un contrôle de présence aux cours, ces jeunes soient rémunérés *pour la journée entière*;

qu'il soit créé *un enseignement normal professionnel* pour la formation pédagogique des contremaîtres ainsi que des moniteurs et professeurs de l'enseignement professionnel;

que grâce à la réorganisation de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, *les cours du dimanche* soient totalement supprimés; que *les cours professionnels du soir* disparaissent également d'une manière progressive; qu'en attendant ils ne puissent être rendus obligatoires et qu'ils occupent au maximum trois ou quatre soirées par semaine;

que pour *les jeunes travailleurs* qui seraient incapables de profiter d'un enseignement plus poussé et plus approfondi il soit créé *des ateliers d'apprentissage*, où ils puissent acquérir malgré tout une formation professionnelle en rapport avec leurs moyens;

qu'il soit pris des mesures contre l'abus de certaines entreprises qui — pour des raisons purement économiques — renouvellent systématiquement leur jeune main-d'œuvre sans lui assurer une formation professionnelle ni un avenir.

5. *La durée et la rétribution du travail*

CONSIDÉRANT:

que l'effort demandé aux jeunes travailleurs et plus encore aux jeunes travailleuses doit être en rapport avec

leurs forces et leur laisser les loisirs nécessaires à leur formation générale et aux délassements indispensables;

que les jeunes, au même titre que les adultes, ont droit, en échange du service social que représente leur travail, à un salaire qui couvre progressivement les frais de leur subsistance, complète le budget de leur famille et leur permette d'épargner en vue de la fondation de leur propre foyer;

que le salaire des jeunes doit avoir *une valeur éducative*, stimuler leur ambition professionnelle et leur effort de formation;

LA J. O. C. DEMANDE:

que *la durée hebdomadaire du travail* soit limitée à 40 heures pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans, cette durée comprenant les heures d'apprentissage aussi bien théorique que pratique;

que tout *travail de nuit* soit interdit aux travailleurs âgés de moins de 21 ans;

que le *régime des équipes*, gravement préjudiciable à la santé, à la formation et à la vie familiale des jeunes, leur soit épargné au moins jusqu'à 18 ans;

que tous les jeunes jouissent de la *semaine anglaise* et du repos complet *le dimanche*;

que la plaie du *chômage des jeunes* soit radicalement supprimée; que les jeunes sans travail soient éventuellement réorientés et réadaptés dans une autre profession;

que les *congés payés* soient portés à 18 jours ouvrables pour les travailleurs de moins de 18 ans et à 12 jours ouvrables pour les travailleurs de 18 à 21 ans;

que 6 ou 12 jours ouvrables au moins puissent être choisis par le jeune travailleur à la date qui lui convient: qu'il soit encouragé à utiliser ces jours dans des centres de vacances ou pour des activités saines et formatives des mouvements de jeunesse;

que *la stabilité des jeunes au travail*, le régime des préavis et du retour après le service militaire, fassent l'objet d'un examen d'ensemble;

que, dans toutes les professions, des conventions collectives établies en commission paritaire, déterminent *un barème spécial de salaires pour les jeunes travailleurs*; que ce barème s'inspire des *bases* suivantes:

- *minimum de début*: jamais inférieur à la moitié du salaire d'un ouvrier de sa catégorie à 21 ans;
- *chaque année*: augmentation d'au moins 10 p.c.;
- *majoration* en rapport avec les capacités professionnelles, la valeur du travail fourni et la responsabilité assumée;

que soit payé aux jeunes, à *travail égal*, un *salaire de base égal* à celui des adultes;

que l'application de ces barèmes soit *contrôlée par l'organisation professionnelle*;

que les parents puissent se tenir au courant par une fiche jointe à la paie du salaire de leur fils ou de leur fille mineur(e).

6. *L'hygiène et la sécurité au travail*

CONSIDÉRANT:

que le respect dû au travail et à la personne du travailleur exige, dans les entreprises, des conditions physiques et matérielles qui garantissent l'intégrité corporelle et la santé des travailleurs;

que *les jeunes*, en pleine période de développement physique et de formation, subissent nécessairement d'une façon beaucoup plus grave les conséquences de conditions de travail antihygiéniques et dangereuses;

que le rendement des entreprises est influencé d'une manière importante par les conditions de travail;

LA J. O. C. DEMANDE:

que dans l'organisation et la conduite des entreprises la *préoccupation de la santé et de la sécurité* des travailleurs prime le souci du rendement et du profit;

que la *tutelle sanitaire* soit organisée sérieusement dans toutes les entreprises, comme le prévoit la réglementation officielle; qu'elle soit étendue à tous les jeunes travailleurs

et travailleuses de moins de 21 ans; que les visites médicales soient plus fréquentes; que patrons et jeunes travailleurs tiennent davantage compte des avis du médecin;

que *la réglementation* des mesures d'hygiène (ventilation, poussières, température, etc.) et du minimum requis d'installations sanitaires (vestiaires, lavabos, douches, w.-c.) soit améliorée et plus strictement appliquée; qu'on se préoccupe davantage de la *propreté générale*, de la *décence* et de la *beauté* des milieux de travail;

qu'il soit interdit d'imposer aux jeunes travailleurs des *tâches trop lourdes ou trop fatigantes*, du *travail aux pièces* à une allure excessive, des *besognes insalubres*; qu'il soit interdit aux jeunes travailleurs eux-mêmes de s'y livrer;

que dans les professions où les *déformations physiques* sont à craindre, on étudie les attitudes et les procédés qui pourraient les éviter ou les redresser;

que l'étude des *maladies professionnelles* soit sans cesse poursuivie et que les réglementations soient rendues plus strictes et sévèrement appliquées;

que l'emploi des *systèmes « bedeaux »* et autres soit strictement réglementé et contrôlé par la profession;

que dans chaque profession soit étudié le *problème de sécurité* au travail et assurée la *prévention efficace des accidents*, surtout pour les jeunes;

que, dans toutes les entreprises, on se préoccupe de *l'initiation des jeunes* à la prévention des accidents les plus fréquents;

que *la réparation légale* des accidents de travail et des maladies professionnelles comporte la réorientation et la rééducation éventuelle de la victime;

que *les compagnies d'assurances* et les caisses mutuelles contre les accidents et les maladies soient sévèrement contrôlées et que les jeunes accidentés ou malades jouissent de l'assistance juridique et médicale indispensables;

que la *protection générale de la santé et de la sécurité* des travailleurs soit mieux *contrôlée* grâce à une augmentation

du nombre des inspecteurs, médecins et techniciens spécialisés;

qu'il soit créé dans chaque profession *une commission* chargée de mettre au point les mesures à prendre, et une commission *nationale* pour l'ensemble des professions dans lesquelles siègeraient une représentation des organisations professionnelles et une représentation des mouvements de jeunesse ouvrière.

7. *La moralité au travail*

CONSIDÉRANT:

que les avantages matériels les plus considérables ne suffisent pas à eux seuls à donner au travail sa vraie grandeur et à garantir au travailleur *sa dignité essentielle*;

que *la conscience morale* et la dignité morale sont indispensables à la prospérité des entreprises;

LA J. O. C. DEMANDE:

que la *protection de la moralité* devienne une préoccupation constante des autorités de l'entreprise, des organisations professionnelles et de l'inspection du travail, au moins au même degré que celle de la technique et du rendement;

que *l'organisation du travail*, l'attitude des chefs, l'atmosphère générale des entreprises, *crée et stimule positivement l'honnêteté*, la loyauté, la fierté et la conscience professionnelles;

qu'en matière de moralité, tout comme en matière de technique, il y ait dans une même entreprise une détermination précise *des responsabilités* entre les différentes autorités (patrons, contremaîtres, surveillants);

que dans *le choix des contremaîtres* et des *autorités subalternes* — spécialement celles qui ont des jeunes sous leurs ordres — on tienne compte chez les candidats de leur valeur morale et de leur capacité à faire respecter le bon ordre et la moralité, autant que de leur habileté technique;

qu'*une surveillance* suffisante soit exercée et que des *sanctions* sévères soient prises, spécialement quand il s'agit de chefs;

que la décence soit observée dans les *vêtements de travail*; qu'il y ait partout des *vestiaires* et des *réfectoires* et qu'ils soient installés séparément pour les hommes et pour les femmes;

que les *moyens de déplacement* (train, tram, autobus) soient suffisants, que les horaires en soient adaptés au début et à la fin du travail; que dans les voitures et les salles d'attente l'éclairage et la propreté soient assurés; qu'il y ait des compartiments réservés aux femmes; qu'une surveillance suffisante fasse respecter la dignité et la moralité.

8. *Les jeunes travailleuses*

CONSIDÉRANT:

que le travail salarié est chez la plupart des jeunes filles une situation temporaire;

qu'elles ont droit néanmoins à une formation professionnelle qui leur permette éventuellement de gagner leur vie;

que le choix des professions et des travaux féminins doit tenir compte de la vocation normale de la femme, de ses dispositions physiques, intellectuelles et morales;

que tout ce qui est dit du travail des jeunes en général s'applique d'une manière renforcée au travail des jeunes filles;

que des aspects plus spécifiquement féminins demandent toutefois à être mis spécialement en valeur;

LA J. O. C. DEMANDE:

que des services distincts *d'orientation professionnelle* et *de placement* s'occupent d'aider les jeunes filles dans le choix d'une profession et la recherche d'un emploi qui convienne à leur nature et concorde le mieux possible avec leur vocation et leur avenir;

que *l'apprentissage* et *l'enseignement professionnel* féminins procurent aux jeunes filles une réelle valeur

professionnelle; qu'une formation familiale et ménagère soit combinée avec la formation professionnelle;

qu'eu égard à la nature de la jeune fille et aux tâches ménagères dont elle est souvent chargée dans sa famille, on applique plus strictement pour elle les mesures proposées concernant la durée du travail, la suppression du travail en équipes, du travail de nuit, du samedi après-midi, du dimanche, des cours du soir et du dimanche, l'application du travail à la chaîne ou à « bedeaux »;

que les *barèmes de salaires* des jeunes filles prennent pour base qu'une femme adulte, même non qualifiée, doit pouvoir subvenir dignement à son entretien;

que toutes les mesures *d'hygiène* et de *sécurité* s'imposent plus impérieusement encore pour les jeunes filles que pour les jeunes gens, notamment la tutelle sanitaire, les installations d'hygiène, les sièges pour tous les travaux qui permettent une position assise, etc.;

que les *ateliers et les conditions de travail* entretiennent chez elles les qualités féminines si précieuses de propreté, d'ordre, de délicatesse, du goût et de l'art de l'ornementation;

que des *inspectrices féminines* soient chargées de contrôler l'application de toutes les mesures légales en vue de la santé et de la sécurité des travailleuses, jeunes et adultes;

que partout où c'est possible, le travail de *personnel mixte*, au moins dans les mêmes salles, soit restreint ou supprimé;

que les *chefs* immédiats des jeunes filles soient autant que possible des femmes; qu'il soit veillé spécialement à la moralité des contremaîtres et des chefs qui ont à diriger du personnel féminin;

que des *auxiliaires sociales* soient spécialement chargées du bien-être matériel et moral des femmes et des jeunes filles dans les entreprises où celles-ci sont en nombre suffisant.

9. Les jeunes employés et employées

CONSIDÉRANT:

que les progrès de l'industrie exigent un nombre croissant d'employés, dessinateurs et techniciens *d'une réelle valeur* professionnelle et morale;

que la *pléthore* des jeunes candidats employés amène la dépréciation de la profession et entraîne en outre un fléchissement de la rémunération et souvent même une véritable exploitation, spécialement des jeunes employées;

que l'appel toujours plus général, dans les grandes entreprises, à du *personnel féminin* aggrave la situation et développe les dangers moraux de tout personnel mixte;

que leurs occupations et leur mentalité écartent facilement les travailleurs intellectuels de leurs compagnons des usines et des ateliers;

LA J. O. C. DEMANDE:

qu'aucune jeune fille, ni jeune garçon ne puisse être engagé comme employé, s'il n'a suivi avec fruit les cours d'une école moyenne ou d'un degré similaire;

que l'intéressé, porteur d'un *certificat d'études* de ce genre, puisse, à l'âge de 16 ans minimum, être admis comme *employé débutant*;

que la fréquentation de cours professionnels soit obligatoire et qu'un examen conditionne la délivrance du « *brevet d'employé* »;

que *l'avancement* soit réglé par les diplômes acquis et par un stage dans les fonctions successives;

que les traitements des jeunes employés et notamment des jeunes fonctionnaires soient augmentés d'une façon importante par rapport aux taux d'avant-guerre; que les augmentations annuelles soient proportionnellement plus élevées entre 20 et 25 ans;

que les mesures en faveur de *la santé* des jeunes ainsi que *la moralité* ne soient pas perdues de vue dans les bureaux.

10. *Le travail domestique*

CONSIDÉRANT :

que *la mésestime* pour le travail domestique et ménager repose sur une conception fautive de la dignité du travail et des travailleurs et sur un manque de formation et de protection;

que ce travail, à cause de sa relation avec la vie de famille, notamment des familles nombreuses, a une signification très haute et une utilité fondamentale;

LA J. O. C. DEMANDE :

que *la profession de travailleurs domestiques* soit réhabilitée devant l'opinion publique; qu'une action spéciale soit menée auprès des maîtresses de maisons et de la direction des établissements publics et privés qui utilisent des servantes ou des domestiques;

que la profession soit dotée d'un *statut juridique* qui en règle les principales conditions: durée du travail, repos de nuit, nature du travail, nourriture, rémunération, réparation en cas d'accident de travail, temps libre dont l'intéressé doit disposer chaque jour, congé hebdomadaire, mensuel et annuel; confort minimum, chambre personnelle, protection de la moralité, application des lois sociales, etc.;

que des *écoles spéciales*, reconnues et subsidiées au même titre que les autres écoles professionnelles, préparent à la profession de domestique ou de servante; que leur travail même soit aménagé de telle sorte qu'il constitue un *apprentissage ménager*;

que dans *la législation sociale* et la réglementation professionnelle, la situation du personnel domestique soit prise spécialement en considération.

11. *Les loisirs et les délassements*

CONSIDÉRANT :

que les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses ont un *besoin vital* de repos, d'exercice physique, de vie au grand air et de détente;

que leur temps libre est par ailleurs la partie la plus précieuse de leur vie, celle qui doit servir à *leur formation générale*;

que les biens spirituels et culturels doivent être moins que jamais l'apanage exclusif de ceux qui sont déjà favorisés par ailleurs au point de vue matériel;

que *les pouvoirs publics* ont l'obligation de défendre les jeunes contre toute exploitation commerciale des loisirs; qu'ils doivent soutenir matériellement et moralement les réalisations constructives et bienfaisantes dans ce domaine;

LA J. O. C. DEMANDE:

que les *débts de boissons fermentées* soient interdits à tous les jeunes de moins de 16 ans;

que la fréquentation des *music-halls, dancings* et autres établissements de plaisirs du même genre soit interdite à tous les jeunes de moins de 18 ans;

qu'une réglementation et un contrôle efficace assurent la *préservation légale* de toute la jeunesse contre les dangers moraux de certains films, livres et autres publications; contre les entreprises et les personnes qui exploitent systématiquement l'immoralité, le dévergondage et l'alcoolisme;

que les organisations familiales et les mouvements de jeunesse soient directement intéressés dans l'étude et l'application de ces mesures;

que la réalisation de films, l'édition de livres, journaux, périodiques, chansons, jeux, etc., les représentations, concerts, émissions radiophoniques, expositions et autres réalisations ayant une réelle valeur artistique et culturelle pour la jeunesse soient encouragés et subsidiés;

que les mouvements de jeunesse et d'autres organisations d'initiative privée soient largement aidés et subsidiés pour la *création de bassins de natation, plaines de jeux, maisons de vacances, auberges de jeunesse, terrains de camping*;

que dans les localités importantes il puisse être créé de la même façon des *maisons de jeunesse* et, si nécessaire, des *homes* pour jeunes et des *restaurants*;

que dans le cadre des mouvements de jeunesse *l'éducation physique, l'athlétisme et les sports* adaptés aux besoins et aux aspirations des jeunes travailleurs soient encouragés; qu'il soit pourvu aux moniteurs et aux installations nécessaires;

que le *contrôle médical sportif* soit généralisé et qu'il soit interdit aux jeunes de prendre part à des compétitions au-dessus de leurs forces, spécialement pour ceux de moins de 16 ans.

12. La préparation au mariage

CONSIDÉRANT:

que le mariage constitue *la vocation commune* des jeunes travailleurs et des jeunes travailleuses; que de la préparation de leur foyer dépendent en bonne part la valeur et le bonheur de leur vie;

que, pour la masse, *l'atmosphère antifamiliale* qui règne actuellement agit d'une manière néfaste et presque irrésistible; qu'elle contrecarre gravement les efforts d'éducation familiale des mouvements de jeunesse;

que le minimum de *moyens matériels* font le plus souvent défaut pour la constitution normale et les débuts heureux des jeunes foyers ouvriers;

LA J. O. C. DEMANDE:

que dans les milieux de travail et dans toute la vie publique on exige *le respect* de l'amour, du mariage, de la famille; que l'on entretienne des circonstances et une atmosphère favorables à une attitude correcte entre jeunes gens et jeunes filles; que l'on empêche la corruption des jeunes par les adultes;

que les films, livres, illustrés, chansons et gravures pornographiques, les publications pseudo-scientifiques sur

la vie sexuelle soient sévèrement interdits ou mis hors de portée des jeunes;

que les initiatives *d'éducation familiale* soient encouragées par les autorités publiques et privées; que des congés spéciaux soient accordés aux jeunes travailleurs et aux jeunes travailleuses pour participer à des « communautés de préparation familiale » organisées par les mouvements de jeunesse;

que *les salaires* des jeunes permettent une épargne progressivement croissante pour l'installation de leur foyer; que les parents soient engagés à permettre cette épargne et que les jeunes y soient encouragés par *des primes* qui récompensent et complètent leur effort personnel;

que des *prêts avantageux* soient consentis aux jeunes qui se marient en vue de compléter leur épargne pour l'achat du *meublé* nécessaire, l'acquisition d'un *lot de terre* et d'une *habitation*; que les conditions d'intérêt et de remboursement soient étudiées de manière à ne pas charger outre mesure le budget des jeunes foyers;

que ces prêts soient amortis d'office pour une somme déterminée à la naissance de chaque enfant;

que du *meublé* et des objets de ménage solides, pratiques et de bon goût soient créés de plus en plus et vendus à des prix abordables pour les foyers modestes;

que *les études* de l'habitation ouvrière et des problèmes d'urbanisation qui s'y rapportent soient développés sous l'impulsion des pouvoirs publics et des institutions familiales.

13. *La vie civique et nationale*

CONSIDÉRANT:

que le jeune travailleur et la jeune travailleuse doivent pouvoir sentir profondément *le lien* qui les rattache à l'ensemble de la communauté nationale, aux pouvoirs publics, aux traditions et à l'héritage d'un glorieux passé;

qu'ils doivent se rendre compte avec fierté, mais aussi avec générosité et vaillance, de *leur responsabilité* de jeune

travailleur ou travailleuse et de celle de futurs parents et éducateurs dont les enfants feront la patrie de demain;

que les jeunes doivent être initiés à leurs *devoirs civiques* et entraînés au *service militaire*, indispensable à la sécurité de la patrie;

que le sentiment patriotique doit être soutenu en eux par la *constatation* que la patrie veille à la protection, à la sauvegarde, à l'avenir du plus humble de ses enfants;

que l'éducation patriotique ne doit *pas être contrecarrée* par un régime national de laisser-aller, de désordre, d'immoralité publique;

que cette éducation exige surtout que la classe ouvrière dans son ensemble et toutes les familles ouvrières aient *le sentiment*, non seulement de ne pas être négligées et sous-évaluées, mais tout au contraire d'avoir dans le pays la place et le rang que doivent leur valoir leur travail, leur importance et leurs mérites;

que la patrie comme la profession doivent devenir des *réalités bienfaisantes* et glorieuses dans la conscience, dans la vie, dans les mœurs de la masse des jeunes travailleurs et de la classe ouvrière;

LA J. O. C. DEMANDE:

que la classe ouvrière ne soit plus traitée en classe inférieure; qu'elle puisse autant que les autres et sans trop de difficulté accéder à la propriété privée, si modeste soit-elle; acquérir une instruction et une culture en rapport avec le degré d'intelligence et de volonté de chacun; participer réellement à la direction de la vie économique et sociale, des affaires publiques et de l'État;

que dans l'enseignement, dans la presse, dans les manifestations publiques et dans toute la vie de la nation, il soit attaché plus d'attention à l'*éducation patriotique* des jeunes et de l'ensemble du peuple; à la connaissance du passé national, des beautés et des richesses du pays, des grands citoyens, des chants nationaux;

qu'une saine mystique nationale soit entretenue autour de *la monarchie*, du *drapeau national* et à l'occasion de *manifestations* patriotiques peu nombreuses mais impressionnantes pour la masse des jeunes;

que *le service militaire* soit organisé de manière à constituer une véritable école de patriotisme dans la collaboration fraternelle de toutes les classes sociales et l'union de nos deux communautés nationales;

qu'il soit fait appel aux jeunes par leurs mouvements, afin qu'ils participent avec ferveur à la prospérité et à la grandeur de la nation.

14. *La vie religieuse*

CONSIDÉRANT :

que la grande majorité des jeunes travailleurs et des jeunes travailleuses ont reçu *le baptême*, les constituant fils de Dieu, frères du Christ, membres de l'Église;

qu'un très grand nombre oublie cette dignité éminente sous l'influence des milieux païens où ils vivent, en particulier des milieux de travail et de délasserement;

que les jeunes ont un droit essentiel à jouir *d'une éducation et d'une vie religieuse* vraiment adaptées à leurs besoins et aux conditions souvent très dures de leur vie;

qu'il ne s'agit pas seulement d'une formation religieuse purement théorique, de l'exercice du culte et de l'usage des sacrements, mais d'une surnaturalisation effective de *leur vie tout entière*;

que c'est en conséquence pour les jeunes un droit naturel de jouir *d'une ambiance* qui favorise cette vie religieuse intégrale ou qui tout au moins n'y fait pas obstacle;

LA J. O. C. DEMANDE :

que l'État et toutes les autorités sociales inspirent toute la vie publique des principes de la morale naturelle et des traditions nationales; que tous les citoyens puissent professer publiquement leurs convictions religieuses et en vivre pleinement et ouvertement dans toutes les circonstances de

la vie individuelle, professionnelle, culturelle, sociale et civique;

que la religion et en particulier le christianisme, loin d'être considérée comme « une affaire privée », soit reconnue comme une valeur sociale et nationale, source de la richesse de notre passé, de sa grandeur future et du bonheur même temporel de tout le peuple;

qu'il soit procuré aux jeunes travailleurs *des moyens de formation* religieuse et notamment des livres réellement adaptés à leurs moyens et aux besoins réels de leur vie spirituelle dans les circonstances concrètes où ils doivent pouvoir la « vivre »;

qu'il soit possible à tous les jeunes *d'assister à la sainte messe* le dimanche sans devoir s'imposer pour cela des efforts héroïques; qu'il soit même rendu possible, aux jeunes qui le désirent, *d'assister à la sainte messe* en semaine;

que *la vie paroissiale*, spécialement dans les régions ouvrières, soit adaptée aux conditions de vie et aux possibilités des travailleurs;

que l'on écarte de la vie paroissiale *les coutumes* qui ne touchent en rien à l'essentiel du culte et qui sont de nature à accréditer le préjugé que les travailleurs sont moins estimés que les autres et que « l'Église est pour les riches »;

que les jeunes travailleurs soient vraiment associés au culte liturgique, que certaines cérémonies soient spécialement adaptées aux jeunes et qu'ils puissent y entraîner la masse de leurs camarades;

que le clergé fasse pleinement confiance à l'*Action catholique ouvrière* (J.O.C. et L.O.C.) pour la reconquête chrétienne de la classe ouvrière; qu'il les aide et les soutienne à fond dans leur apostolat très difficile; qu'il n'en détourne aucun militant pour des fonctions ou des œuvres qui peuvent être réalisées par d'autres;

que les paroisses soient conscientes de *l'ampleur nationale et internationale* des problèmes de rechristianisation de la

classe ouvrière; qu'elles se rendent compte de la vie des travailleurs de la paroisse *en dehors* de celle-ci et des problèmes formidables qui s'y posent, *des moyens puissants* et de *l'organisation dynamique* qui sont indispensables;

qu'un nombre toujours plus grand et indispensable de *prêtres* puissent être consacrés exclusivement à l'éducation des jeunes travailleurs dans les mouvements d'Action catholique.

15. *L'organisation de jeunesse*

CONSIDÉRANT :

qu'à cette heure décisive, inaugurant une nouvelle étape dans l'histoire de l'humanité, la jeunesse et en particulier les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses ont un *rôle providentiel* à remplir *pour la libération de la classe ouvrière du monde*, pour la déprolétarisation totale de la masse du peuple, pour une révolution pacifique et seule efficace en faveur d'un ordre social qui garantisse la dignité, le salut et le bonheur de tous les hommes, quelles que soient leur origine, leur race, leur langue, leurs capacités ou leur fortune;

que dans les circonstances présentes les jeunes travailleurs ne peuvent remplir cette mission magnifique sans recevoir dans ce sens *une éducation* forte et dynamique, sans être *aidés et soutenus* dans les besoins essentiels et les difficultés de leur vie quotidienne;

que la famille, l'enseignement, la profession, les pouvoirs publics sont dans l'impossibilité d'assurer d'une manière *efficace* cette éducation, cette protection et cette assistance sans l'effort personnel et l'action collective des jeunes travailleurs eux-mêmes;

LA J. O. C. DEMANDE :

que soit reconnue *l'utilité fondamentale* des mouvements de jeunesse, spécialement de jeunes travailleurs et de jeunes travailleuses, qui « entre eux, par eux, pour eux, » s'organisent *librement* en vue de leur *formation* intégrale, de

l'entraide et de *l'assistance* dans tous les domaines, de la *représentation* et de la *défense* des intérêts des jeunes auprès de toutes les autorités publiques et privées;

que soit admise la nécessité absolue, en particulier pour les jeunes salariés, d'une organisation vraiment *autonome*, parfaitement *spécialisée* et *adaptée* à leur mentalité, à leurs besoins et aux circonstances de leur vie;

que l'on repousse toute formule de *neutralité* sous quelque titre que ce soit; que des mouvements distincts soient reconnus pour chaque « conception de vie » pourvu qu'elle soit conforme au droit naturel, aux traditions nationales et au bien commun;

que les mouvements de jeunesse qui donnent les garanties nécessaires soient reconnus comme « *institutions d'utilité publique* » et jouissent à ce titre de la reconnaissance, du soutien et des subsides de l'État et des pouvoirs publics;

que les organisations de jeunesse soient admises, selon leur compétence respective, à *représenter les jeunes* dans tous les organismes officiels et privés où les jeunes ont une collaboration à donner ou des intérêts à faire valoir;

que dans le domaine de leurs intérêts communs et au service du pays, les grandes organisations de jeunesse établissent *librement* entre elles des relations en vue de coordonner leurs programmes et leurs activités;

que, de son côté, l'État crée des organismes spéciaux avec un personnel qualifié pour l'étude et le soutien de l'activité des mouvements de jeunesse;

que *l'Association Catholique de la Jeunesse Belge* renforce sa cohésion et son organisation; qu'elle groupe en les coordonnant tous les mouvements, œuvres et services de jeunesse d'inspiration chrétienne sous la direction de l'Épiscopat; qu'il soit laissé à chaque mouvement, spécialement à la J. O. C., *l'autonomie* indispensable à sa mission propre d'éducation, d'assistance, d'organisation et de représentation.

Le manifeste de la J. O. C. à la jeunesse ouvrière du monde

Les délégués de la J. O. C. internationale, représentant la jeunesse travailleuse de cinquante pays, réunis à Montréal en Semaine Internationale d'Étude, du 22 au 29 juin, à l'occasion du Congrès du quinzième anniversaire de la J. O. C. canadienne;

CONSIDÉRANT :

que le problème de la jeunesse travailleuse se pose dans tous les pays, pour toutes les races, dans tous les continents;

que le problème affecte la masse de la jeunesse travailleuse, les millions de jeunes travailleurs et de jeunes travailleuses, toute la classe ouvrière du monde entier de demain;

que l'âge de la jeunesse travailleuse — de 14 à 25 ans, depuis l'école jusqu'au mariage — est l'âge décisif pour la formation et la préparation à la vie, et que les problèmes qui se posent à cet âge ont une répercussion décisive sur tous les jeunes, sur leur future famille, sur toute la classe ouvrière et sur toute l'humanité;

SOUHAITENT :

1° qu'une attention toute spéciale soit apportée dans tous les pays du monde au problème et à l'organisation de la jeunesse travailleuse;

que cette organisation ait pour but la *formation*, la *protection* et la *représentation* de tous les jeunes travailleurs et de toutes les jeunes travailleuses;

que cette organisation soit dirigée par les jeunes travailleurs eux-mêmes, propagée entre eux et pour eux, afin de les former et de les préparer à tous les problèmes de leur vie de travail, de leur milieu de travail et de loisirs, de leur vie familiale future;

2° que, dans tous les pays du monde, toute la jeunesse travailleuse, *avant l'entrée au travail*, soit mieux préparée à son avenir par une éducation familiale et une éducation scolaire prolongée jusqu'à 16 ans, et par une orientation professionnelle qui leur révèle leurs possibilités professionnelles;

3° que, dans tous les pays du monde, tous les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses soient mieux aidés:

- en vue de l'apprentissage efficace des professions;
- contre les accidents, le chômage, l'invalidité, par l'organisation de la *sécurité professionnelle et sociale*;
- par une rémunération équitable et éducative de leur travail en vue de leur éducation familiale;
- par l'octroi de *vacances payés* nécessaires à leur santé et à leur éducation;
- par des loisirs sains;
- contre toute immoralité, promiscuité, exploitation honteuse de leur jeunesse;
- par une préparation efficace à leur future vie familiale;
- par une représentation des jeunes travailleurs dans les comités d'entreprise, dans les organisations professionnelles et dans toutes les institutions relatives à l'éducation et à la sécurité sociale;

4° qu'une attention toute spéciale soit apportée à la *défense de toutes les jeunes travailleuses*, en vue de leur mission féminine, au foyer comme futures épouses et mères d'abord, au travail et dans la société en général; surtout pour toutes les jeunes qui travaillent au service de la maison comme servantes, bonnes, domestiques, et en général pour tous les jeunes obligés de loger loin de leur famille et de leurs parents;

5° qu'une attention toute spéciale soit apportée à la situation des jeunes travailleurs obligés de s'expatrier pour trouver du travail;

6° que toutes les autorités publiques et privées, toutes les organisations professionnelles, tant patronales qu'ou-

vrières, favorisent et soutiennent l'organisation des jeunes travailleurs et des jeunes travailleuses par leur sympathie et leur collaboration;

7° que *les Institutions internationales* — le Bureau International du Travail, l'U. N. E. S. C. O., l'O. N. U. — mettent à l'ordre du jour de leurs prochaines réunions internationales l'étude du problème urgent de la jeunesse travailleuse du monde;

qu'elles reconnaissent l'organisation internationale et les organisations nationales de la jeunesse travailleuse, pour participer à leurs travaux d'enquête, d'étude et de réformes;

qu'elles acceptent des délégués des jeunes travailleurs pour représenter la jeunesse travailleuse des différents pays;

CONSIDÉRANT :

que les progrès techniques, économiques sociaux et culturels doivent favoriser et soutenir l'épanouissement personnel des jeunes travailleurs et des jeunes travailleuses; que la vocation personnelle, familiale, professionnelle et sociale de chaque jeune travailleur et de chaque jeune travailleuse doit être reconnue, respectée et protégée efficacement par tous et partout;

SOUHAITENT :

qu'une formation personnelle efficace — intellectuelle, physique, morale, spirituelle, religieuse — renforce et approfondisse le sens, la conscience, la force, le courage et la fierté de cette dignité et cette vocation personnelle, familiale, professionnelle, locale, nationale et internationale;

FONT APPEL :

à tous les jeunes travailleurs et à toutes les jeunes travailleuses du monde et de toutes les races, de toutes les couleurs, pour qu'ils s'unissent dans les rangs de l'Internationale de la jeunesse travailleuse que veut être la J. O. C. internationale;

en particulier aux jeunes travailleurs et jeunes travailleuses les plus favorisés par l'instruction, la formation et la position — aux jeunes employés, comptables, techniciens de toutes les industries et de toutes les administrations — pour qu'ils ne s'écartent pas, mais qu'ils s'unissent intimement à tous leurs frères et à toutes leurs sœurs de travail moins favorisés;

AFIN QU'ENSEMBLE TOUS LES JEUNES TRAVAILLEURS
ET TOUTES LES JEUNES TRAVAILLEUSES DU MONDE,
UNIS ENTRE EUX,

luttent pour la disparition du prolétariat qui a réduit les masses des travailleurs au rang de machines, de bêtes de somme et d'esclaves;

instaurent entre tous les peuples un régime de respect, d'entraide, de solidarité;

fassent régner pour tous la justice, la fraternité, la liberté et la paix au lieu de l'oppression, de la violence, de la menace et de la haine;

s'opposent à toutes les discriminations entre les races comme entre les classes soi-disant supérieures ou inférieures;

fassent reconnaître la dignité, la vocation personnelle, familiale, professionnelle et sociale de tout jeune travailleur et de toute jeune travailleuse, quelles que soient son origine, sa couleur, sa race, sa langue ou sa condition;

fassent participer tous les peuples au progrès matériel et spirituel du monde de demain.

Montréal, le 23 juin 1947.

Lettre de Sa Sainteté le pape Pie XII

Lettre adressée à Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, par Sa Sainteté le pape Pie XII, à l'occasion du congrès national de la jeunesse ouvrière chrétienne du Canada.

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE
JOSEPH CHARBONNEAU,
ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL :

Dans quelques semaines, votre métropole accueillera de nombreux jeunes travailleurs venus de tous les points du Canada et rassemblés sous le signe du Christ Jésus pour célébrer ensemble le congrès national de la Jeunesse ouvrière chrétienne du Canada.

A cette occasion, élargissant leur horizon, ces chers jeunes gens tiendront une semaine d'études à laquelle ils convient leurs frères des Amériques et de tous les pays, voulant montrer par là la fraternité spirituelle qui unit toute la jeunesse du monde du travail sous quelques cieus qu'elle milite, comme aussi l'unité et la coordination des moyens d'apostolat mis en œuvre pour rendre à tant d'âmes matérialisées leur dignité et leur liberté d'enfants de Dieu.

C'est un événement d'importance dont le père commun des fidèles ne pouvait se désintéresser. Déjà, à la veille de cette guerre dévastatrice, Il s'apprêtait à recevoir dans la ville éternelle des légions de jeunes travailleurs chrétiens et à leur réserver le plus paternel accueil.

CONGRÈS PROJETÉ DE NOUVEAU À ROME

En attendant que des circonstances mondiales Lui permettent à nouveau de réaliser ce projet, c'est avec joie qu'Il profite de l'occasion de ces prochaines assises canadiennes pour leur renouveler, par votre bienveillant intermédiaire, Ses exhortations et Ses encouragements. La

place qu'ils occupent dans la grande famille catholique est bien digne, en effet, d'une particulière considération.

N'ont-ils pas plus encore que d'autres besoin d'aide et de réconfort, parce qu'ils prennent une part plus grande, de par leur état, au labeur des hommes et parce qu'ils sont exposés aussi à plus de dangers; et serait-on surpris dès lors que le vicaire du Christ réserve dans son cœur une place de choix à ces chers enfants ?

Nous vous prions donc de leur faire savoir, ou plutôt de leur redire — car Nous leur en avons déjà donné maintes preuves — que Nous les chérissons d'un amour de prédilection et qu'ils sont tout spécialement l'objet de Nos prières et de Nos sollicitudes pastorales.

VALEUR DU CONGRÈS DE MONTRÉAL

Le congrès de Montréal leur fournira l'occasion de réfléchir à nouveau sur les grands principes qui doivent diriger leur formation et leur voie. A la base, une solide connaissance des vérités que leurs cercles d'études approfondiront et glorifieront en eux: car ces aspirations, si généreuses fussent-elles, sans la lumière de la doctrine révélée, ne seraient que feux de paille ou illusions: la pratique loyale de la morale chrétienne, alimentée par la fréquentation des sacrements où la grâce divine est puisée à sa source, un grand attachement à l'Église et un respect de la hiérarchie qui réside en l'autorité même de Notre-Seigneur Jésus-Christ, telles sont les conditions essentielles de toute véritable Action catholique par laquelle les laïques ont à exercer eux-mêmes, comme disait saint Pierre dans une métaphore inspirée, le sacerdoce royal.

Les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses y sont spécialement appelés. Notre prédécesseur Pie XI, d'heureuse mémoire, ne disait-il pas dans sa célèbre encyclique *Quadragesimo anno* que les apôtres des ouvriers seront des ouvriers ?

C'est ce qu'a si bien compris le grand mouvement de la jeunesse catholique et chrétienne et les résultats dont pourra faire état le congrès de Montréal, après une période déjà riche d'expérience, seront la preuve la plus convaincante de l'excellence de cet apostolat.

UNITÉ CROISSANTE DU GENRE HUMAIN

Mais Nous savons aussi que ces problèmes se posent désormais non seulement localement, mais souvent, comme on l'a dit, à l'échelle mondiale. Les barrières tendent, grâce à Dieu, à se baisser entre les pays et même entre les continents, par où s'affirme davantage l'unité du genre humain. Et le progrès des techniques vient, à son tour, favoriser de plus en plus l'interprétation des peuples.

On comprend dès lors que même les questions se référant à l'apostolat soient à envisager sous un angle international. Le front du travail en particulier, qui tend à s'instaurer partout depuis la guerre, comporte des aspects d'ordre spirituel qui veulent aussi être absorbés avec le même souci d'universalité.

Aussi n'est-il pas indifférent que le congrès et la semaine d'études jocistes, à Montréal, se préoccupent d'assurer à la jeunesse ouvrière chrétienne, dans tous les pays où elle est établie, une unité de méthode et d'action tout en sauvegardant, bien entendu, les règles institutionnelles et les traditions imprescriptibles de l'Église.

Nul doute alors que la solution à ce problème ne puisse et ne doive être trouvée. Nous comptons pour cela sur la sagesse et la perspicacité des chefs formés par la Jeunesse ouvrière chrétienne, sur la profondeur de leur sens chrétien, en même temps que sur les directives appropriées de la hiérarchie.

Nul doute enfin que les si bien intentionnés membres du congrès mondial n'accomplissent sous votre égide éclairée un excellent travail que le Seigneur ne manquera pas de féconder de ses lumières et de ses énergies divines.

Nous attendons donc beaucoup de ces journées canadiennes qui seront un grand exemple pour les sections jocistes de tous les pays. Encore une fois, Nous Nous réjouissons vivement des saintes victoires que ce mouvement a déjà remportées partout.

Nous félicitons de tout cœur son fondateur et ses dirigeants, par vos mains empressées, de cette portion choisie du troupeau du Christ Jésus, gage des meilleures faveurs célestes, et Nous leur accordons Notre apostolique bénédiction.

PIUS PP. XII.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélaré Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpé, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclyque sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchevique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclyque « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C. E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclyque « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclyque « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocutions familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.* Esdras Minville
273. *L'Orientation professionnelle.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encyclyques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétaire des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beaugerard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclyque « Libertas praestantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vives notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.* Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.* François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *Le Corporatisme professionnelle.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.* E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclyque « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.* F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

313. *La Canalisation du Saint-Laurent.* Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.* R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.* S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.* R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.* Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.* R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.* E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.* Léo Pelland, C. R.
337. *Le Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.* B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.* P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand périel.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.* R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.* Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.* R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Epargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.* R. P. Archambault, S. J.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme.* P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Cioisme — I.* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales »* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.* Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.* R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.* E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X)* S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Cioisme — II. (Devoirs de l'électeur).* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
383. *La Moralité publique.* P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.* Mgr Paul Bernier
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.* S. Exc. Mgr Douville
386. *Le problème de la nationalisation.* PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre Jeunesse.* S. Exc. Mgr Courchesne
389. *Croisade de pureté.* Nos Evêques
390. *La Vague communiste.* E. S. P.
391. *La pensée sociale du Canada français.* Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. *Le pluralisme syndical.* Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. *Pour la Restauration nationale.* Cardinaux et archevêques de France
394. *Le problème de la jeunesse.* R. P. Archambault, S. J.
395. *Nationalisation et Organisation corporative.* E. S. P.
396. *L'Etat portugais.* Olivier Salazar et S. Em. le cardinal Cerejeira
397. *Le Logement populaire.* R. P. Archambault, S. J.
398. *Questions d'éducation.* R. P. Pacifique Émond, O. F. M.
399. *Le Communisme à la conquête du monde.* E. S. P.
400. *L'Action catholique italienne.* S. S. Pie XII
401. *Les Mouvements catholiques de jeunesse.* R. P. Delcuve, S. J.
402. *Catéchisme du Cioisme — III (Qualifications de l'élu).* R. P. Bonaventure Péloquin, O. F. M.
403. *Jeunesse ouvrière.* E. S. P.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.

